ADHAP

Service Autonomie à Domicile – Agences Fréjus et Draguignan

Type de handicap



Public concerné

- Personnes âgées, personnes en situation de handicap ou rencontrant une perte d'autonomie, ainsi que leurs proches aidants

L'ADHAP accompagne les personnes à domicile afin de favoriser le maintien à domicile, la sécurité, le confort et l'autonomie, dans le respect des besoins et des habitudes de vie

ENSEMBLE DES ACTIVITÉS MENÉES

- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne et accompagnement par des auxiliaires de vie, selon les besoins et les prestations mises en place.
- Aide à la toilette et à l'habillage lorsque cela relève de l'accompagnement prévu.
- Aide-ménagère et entretien courant du logement.
- Aide à la préparation ou à la prise des repas, courses et accompagnements extérieurs

ACTIVITÉS MENÉES AVEC LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION ET/OU L'AGGLOMÉRATION :

- Interventions sur les communes couvertes par les secteurs de Fréjus–Saint-Raphaël et de la Dracénie

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- Gérantes : Claire et Marie GIOUX
- Responsable d'agences : Monique Boglietti
- Chargée de développement : Caroline FERNANDEZ
- Equipe de coordination : Dorothée DEPOILLY et Angélique BEAUFILS
- Assistant(e)s de vie

CHAMP D'ACTION GÉOGRAPHIQUE

- Est Var : secteurs de Fréjus–Saint-Raphaël et de la Dracénie, selon la zone de couverture de chaque agence

PRÉREQUIS POUR BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT / D'UNE PRISE EN CHARGE

- Évaluation préalable des besoins, adresse située dans le secteur d'intervention et possibilité d'organiser une intervention adaptée aux besoins et aux disponibilités
- Les modalités sont étudiées avec le bénéficiaire et/ou son représentant

CAPACITÉ D'ACCUEIL

- Pas de capacité d'accueil en établissement : accompagnement réalisé au domicile des bénéficiaires. Les possibilités d'intervention dépendent des besoins, du secteur géographique et des disponibilités de l'équipe

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

- Visites à domicile pour évaluer les besoins et organiser l'accompagnement
- Echanges téléphoniques et par courriel avec le bénéficiaire ou ses proches
- Suivi assuré par l'agence

PRISE EN CHARGE GRATUITE / PAYANTE

- Prestations payantes
- Selon la situation, des aides ou dispositifs peuvent être mobilisés (notamment APA, aides de mutuelles ou autres prises en charge éligibles)
- Crédit d'impôt immédiat possible selon les conditions applicables

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

- ADHAP EXOME, 73 Rue de Saint mandrier, Parc de l'Arborétum A2, 83140 SIX FOURS LES PLAGES
- 04.94.74.07.08

ADRESSE DE L'ANTENNE LOCALE

- Agence de Fréjus : 246 Rue Joseph Aubenas 83600 FREJUS

PERSONNE À CONTACTER

- Monique Boglietti, responsable des agences ADHAP Est Var.
- Téléphone : 04 22 18 00 78
- Courriel : adhap83b@adhap.fr
- Site internet / réseaux sociaux : www.adhap.fr

ACCUEIL ET PERMANENCES (JOURS ET HORAIRES)

- Accueil selon les horaires d'ouverture des agences du lundi au vendredi 8h30 12h 13h30 17h
- Pour organiser une rencontre ou une visite à domicile, contacter l'agence au 04 22 18 00 78

SOUTIENS FINANCIERS EXISTANTS (DÉPARTEMENT, RÉGION, ENTREPRISES, COMMUNES)

- Aides possibles selon la situation du bénéficiaire : APA, PCH, organismes de mutuelle et autres dispositifs de financement éligibles

PARTENAIRES SOCIAUX

- CCAS, services sociaux, professionnels de santé, organismes de mutuelle, acteurs locaux de l'autonomie et partenaires de l'aide à domicile, selon les partenariats effectivement établis